

BfB Fidam révision SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 400
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfvd.ch

BfB

**Fondation de prévoyance Artes et Comoedia
Lausanne**

Exercice 2017

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

Comptes annuels

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la
Fondation de prévoyance Artes et Comoedia
Lausanne



En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévoyance Artes et Comoedia, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2017 arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice 2017 arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 15 mai 2018

BfB Fidam révision SA

Guy Chervet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Patrice Lambelet
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

Réf. annexe		31.12.2017	31.12.2016
	ACTIF		
VI.3	Placements	100'947'135.32	88'006'697.41
VI.3	Liquidités	1'151'993.50	761'459.21
VI.3	Banque Pictet - Liquidités	3'107'000.94	2'448'188.14
VI.3	Opérations à terme	-8'534.83	-9'374.16
VI.3	Marchés monétaires CHF	4'151'092.10	2'283'194.65
VI.3	Marchés monétaires MET	336'945.82	122'511.46
VI.3	Obligations suisses	16'274'298.21	17'409'899.07
VI.3	Obligations étrangères CHF	11'551'277.26	4'871'634.53
VI.3	Obligations étrangères MET	13'160'803.53	15'284'212.65
VI.3	Actions suisses	17'265'313.40	15'491'230.10
VI.3	Actions étrangères CHF	8'127'793.50	9'705'037.74
VI.3	Actions étrangères MET	12'473'596.72	6'258'606.60
VI.3	Fonds immobiliers suisses	11'046'880.20	10'981'810.34
VI.3	Placements alternatifs CHF	2'308'674.97	2'398'287.08
	Comptes de régularisation actif	2'458'691.49	2'200'187.31
	Impôt anticipé à récupérer	114'038.84	101'284.83
	Fonds de garantie	36'618.76	41'634.17
VII.1	Cotisations à recevoir des employeurs	2'162'721.05	1'911'556.98
	Compte courant Comoedia	10'728.49	15'543.25
	Compte courant Mobilière	274.50	0.00
VII.2	Actifs transitoires	60'611.45	53'421.75
VI.3	Intérêts courus	73'698.40	76'746.33
V.3	Actifs provenant de contrats d'assurance	1'163'941.00	470'403.00
	TOTAL DE L'ACTIF	104'569'767.81	90'677'287.72
	PASSIF		
	Engagements	71'965.48	16'999.53
VII.3	Prestations en suspens	65'041.80	5'091.25
VII.1	Cotisations reçues d'avance des employeurs	6'923.68	11'908.28
	Comptes de régularisation passif	362'286.10	306'832.57
	Compte courant Mobilière	0.00	16.55
VII.4	Passifs transitoires	362'286.10	306'816.02
	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	89'095'563.27	79'539'652.88
V.4	Capitaux de prévoyance des actifs	68'533'476.87	63'238'481.77
V.4	Capitaux de prévoyance des indépendants	227'486.10	39'519.25
V.4	Capitaux de prévoyance des invalides	349'769.45	282'180.05
V.4	Provisions mathématiques des rentiers	12'370'523.50	10'541'283.50
V.4	Provisions mathématiques non garanties des rentiers	553'961.05	445'977.30
V.5	Provision de longévité	120'886.15	51'021.25
V.5	Provision de longévité non garantie	5'519.15	2'227.20
V.5	Provision pour taux de conversion favorable	5'400'000.00	3'998'559.56
V.5	Provision de fluctuation des risques	100'000.00	200'000.00
V.5	Provision pour cas en suspens	160'000.00	160'000.00
V.5	Fonds de secours	110'000.00	110'000.00
V.3	Passifs provenant de contrats d'assurance	1'163'941.00	470'403.00
VI.2	Réserve de fluctuation de valeurs	15'039'952.96	10'813'802.74
	Capital et fonds libres		
	Situation au début de l'exercice	0.00	0.00
	Excédent de produits / charges de l'exercice	0.00	0.00
	Situation à la fin de l'exercice	0.00	0.00
	TOTAL DU PASSIF	104'569'767.81	90'677'287.72

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Réf. annexe	2017	2016
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	10'292'579.05	9'044'110.20
Cotisations, apports ordinaires et autres	8'127'816.00	7'358'950.40
III.2 Cotisations règlementaires des salariés	3'709'783.15	3'344'917.45
III.2 Cotisations règlementaires des employeurs	4'239'752.15	3'822'761.20
Cotisations des salariés pour exercices antérieurs	23'496.02	23'898.60
Cotisations des employeurs pour exercices antérieurs	26'852.43	27'312.85
III.2 Cotisations règlementaires des indépendants	12'698.40	11'298.00
V.4 Primes uniques et rachats	62'000.00	73'800.00
Subsides du fonds de garantie	53'233.85	54'962.30
V.4 Prestations d'entrée	2'164'763.05	1'685'159.80
V.4 Apports de libre passage	2'038'961.45	1'405'279.80
V.4 Remboursements de versements anticipés pour le logement	36'600.00	145'000.00
V.4 Apports en cas de divorce	89'201.60	134'880.00
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-3'996'090.30	-4'747'098.65
Prestations règlementaires	-1'702'565.00	-2'722'483.25
II.2 Rentes de vieillesse	-497'475.80	-431'792.85
II.2 Rentes de vieillesse non garanties	-31'090.00	-26'986.00
II.2 Rentes de vieillesse réassurées	-402'702.45	-387'511.20
II.2 Rentes d'enfants de retraités	-9'133.05	-9'247.80
II.2 Rentes d'enfants de retraités non garanties	-570.00	-431.00
II.2 Rentes d'invalidité	-38'086.50	-60'244.80
II.2 Rentes d'invalidité réassurées	-66'521.60	-83'664.80
II.2 Rentes d'enfants d'invalides	-3'707.40	-8'362.60
II.2 Rentes de conjoints survivants	-47'445.80	-49'010.30
II.2 Rentes de conjoints survivants réassurées	-45'860.60	-45'860.60
II.2 Rentes d'orphelins	-31'717.30	-45'433.15
II.2 Rentes d'orphelins réassurées	-5'699.20	-5'699.20
V.4 Capitaux vieillesse	-522'555.30	-1'310'289.90
V.4 Capitaux décès	0.00	-160'050.65
V.4 Capitaux décès complémentaires	0.00	-97'898.40
V.5 Prestations extra-règlementaires	0.00	0.00
V.5 Prestations du fonds de secours	0.00	0.00
V.4 Prestations de sortie	-2'293'525.30	-2'024'615.40
V.4 Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'916'712.05	-1'782'882.90
V.4 Versements anticipés pour le logement	-161'534.20	-87'265.45
V.4 Versements en cas de divorce	-215'279.05	-154'467.05
Dissolution des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	5'425'753.57	6'164'687.15
V.4 Dissolution des capitaux de prévoyance des actifs	4'174'411.80	4'384'389.85
V.4 Dissolution des capitaux de prévoyance des invalides	9'078.55	181'774.25
V.4 Dissolution des provisions mathématiques des rentiers	759'548.53	944'433.30
V.4 Dissolution des provisions mathématiques non garanties des rentiers	31'660.00	27'496.70
V.5 Dissolution des provisions techniques	451'054.69	626'593.05
Attribution aux capitaux de prévoyance et des provisions techniques	-14'287'370.83	-10'423'192.49
V.4 Attribution aux capitaux de prévoyance des actifs	-7'647'957.45	-6'782'226.13
V.4 Attribution aux capitaux de prévoyance des indépendants	-182'405.30	-31'471.90
V.4 Attribution aux capitaux de prévoyance des invalides	-68'063.75	-52'065.00
V.4 Attribution aux provisions mathématiques des rentiers	-2'331'618.85	-1'492'870.35
V.4 Attribution aux provisions mathématiques non garanties des rentiers	-127'889.15	-75'332.80
V.5 Attribution aux provisions techniques	-1'785'666.38	-532'151.06
V.4 Attribution d'intérêts aux capitaux de prévoyance des actifs	-1'821'449.45	-1'157'996.90
V.4 Attribution d'intérêts aux capitaux de prévoyance des indépendants	-5'561.55	-181.75
V.4 Attribution d'intérêts aux capitaux de prévoyance des invalides	-8'604.20	-5'231.45
V.4 Attribution d'intérêts aux provisions mathématiques des rentiers	-256'414.55	-237'034.55
V.4 Attribution d'intérêts aux provisions mathématiques non garanties des rentiers	-11'754.60	-10'380.60
V.4 Attribution d'intérêts aux provisions techniques	-39'985.60	-46'250.00

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017

Réf. annexe	2017	2016
Produits de prestations d'assurance	556'604.65	526'522.80
Prestations d'assurance	556'604.65	526'522.80
Charges d'assurance	-596'267.64	-547'955.88
Primes de risque	-509'584.65	-470'376.10
Primes pour frais de gestion	-70'067.90	-64'251.65
Cotisations au fonds de garantie	-16'615.09	-13'328.13
Résultat net de l'activité d'assurance	-2'604'791.50	17'073.13
VI.4 Résultat net des placements	7'414'361.69	2'298'600.37
VI.4 Résultat sur liquidités	46'369.36	-34'115.83
VI.4 Résultat sur opérations à terme	-34'300.78	-28'594.68
VI.4 Résultat sur marchés monétaires CHF	-25'389.77	-22'443.52
VI.4 Résultat sur marchés monétaires MET	903.03	11'978.87
VI.4 Résultat sur obligations suisses	69'478.06	440'981.54
VI.4 Résultat sur obligations étrangères CHF	144'174.49	48'289.51
VI.4 Résultat sur obligations étrangères MET	816'771.68	632'374.39
VI.4 Résultat sur actions suisses	2'880'798.71	105'088.53
VI.4 Résultat sur actions étrangères CHF	1'375'046.52	627'933.75
VI.4 Résultat sur actions étrangères MET	2'037'479.15	473'346.91
VI.4 Résultat sur fonds immobiliers suisses	735'704.47	623'827.96
VI.4 Résultat sur placements alternatifs CHF	132'361.15	26'257.08
VI.4 Autres revenus	12'551.64	11'314.56
VI.5 Frais sur CCP	-143.60	-160.00
VI.5 Honoraires et frais de gestion de la fortune - Pictet	-217'075.07	-228'279.97
VI.5 Honoraires et frais de gestion de la fortune - PensoFinance	-213'801.54	-187'290.79
VI.5 Honoraires et frais de gestion de la fortune - Bonhôte	-334'944.01	-189'041.24
VI.5 Frais d'établissement de la comptabilité titres	-8'379.05	-9'579.60
VI.5 Frais d'établissement du rapport de transparence des frais	-3'240.00	-3'240.00
Intérêts moratoires sur prestations	-2.75	-47.10
Diss. / Const. de provisions non techniques	-40'000.00	20'000.00
VII.1 Dissolution / Constitution de l'ajustement des comptes courants employeurs	-40'000.00	20'000.00
Autres produits	150'011.81	177'106.57
Attribution Swissperform	143'478.14	132'757.05
Frais de dossier EPL	2'400.00	1'200.00
Frais de déclarations de salaires rétroactives	4'113.35	4'538.45
Commissions de perception de l'impôt à la source	19.15	275.55
Intérêts sur poursuites	0.00	0.75
VII.5 Produits extraordinaires	0.60	0.00
VII.6 Produits d'exercices antérieurs	0.57	38'334.77
Autres charges	-5'539.72	-2'762.12
VII.7 Charges extraordinaires	-301.75	-1.17
VII.8 Charges d'exercices antérieurs	-5'237.97	-2'760.95
Frais d'administration	-687'892.06	-666'099.50
VII.9 Honoraires et frais de l'administration générale	-630'855.45	-599'410.80
VII.10 Frais de séances CF et Bureau	-26'673.51	-35'715.90
VII.11 Honoraires d'organe de révision et d'expert agréé LPP	-15'993.20	-14'420.00
VII.12 Emoluments des autorités de surveillance	-9'719.90	-11'902.80
VII.13 Participations diverses	-4'650.00	-4'650.00
Excédent de produits / charges avant const. / diss. des fonds libres et de la réserve de fluctuation de valeurs	4'226'150.22	1'843'918.45
Diss. / Const. de la réserve de fluctuation de valeurs	-4'226'150.22	-1'843'918.45
Excédent de produits / charges de l'exercice	0.00	0.00

I. Bases et organisation

I.1. Forme juridique et but

En date du 29 décembre 1975, les fondateurs : la RTSR, les directeurs de théâtre de Genève (pour les employeurs), le Syndicat suisse romand du spectacle et le SSP (pour les travailleurs), ont constitué une Fondation au sens des articles 80 et suivants du Code Civil. Elle est inscrite au Registre du Commerce depuis le 16 janvier 1976.

Dans le cadre des statuts, la Fondation a pour but principal la prévoyance professionnelle couvrant les éventualités vieillesse, survivants et invalidité au sens de l'Article 111 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, en faveur des professions de la culture, des arts, du spectacle et de l'audiovisuel.

Pour réaliser son but, la Fondation peut se réassurer.

La Fondation peut aussi créer en son sein des fonds spéciaux à but déterminé.

La Fondation ne peut ni allouer une prestation, ni accorder un prêt à un employeur affilié.

I.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est dûment enregistrée :

- auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) sous le numéro de dossier 300379 (VD 379) et
- auprès du Fonds de garantie LPP sous ce même numéro.

I.3. Indication des actes et des règlements

Statuts

Les statuts de la Fondation adoptés le 29 décembre 1975 ont été modifiés le 4 décembre 1990, le 10 mars 2010 et pour la dernière fois le 16 juin 2014, suite au transfert de siège de la Fondation de Genève à Lausanne. Cette nouvelle modification est entrée en vigueur de manière constitutive le 18 septembre 2014 avec l'approbation formelle de l'autorité de surveillance compétente.

Règlement interne

En vertu de l'article 5 de ces statuts, le Conseil de fondation a édicté un règlement interne. Ce dernier a été actualisé courant 2014, en particulier pour que le mode de déclaration des salaires et la facturation des frais soient adaptés aux pratiques actuelles. Il a été approuvé le 12 mars 2015 par l'autorité de surveillance ainsi que par le Conseil de fondation le 13 mars 2015 et est entré en vigueur à cette même date.

Règlement de prévoyance

Le règlement de prévoyance a aussi été adapté courant 2014 afin de regrouper les règlements de prévoyance des employés et des indépendants et d'y intégrer les avenants ainsi que de mettre les chiffres en annexe. Celui-ci a été approuvé le 12 mars 2015 par l'autorité de surveillance et par le Conseil de fondation le 13 mars 2015 pour une entrée en vigueur à cette même date. Pour rappel, l'autorité de surveillance avait émis une réserve sur deux articles dudit règlement et devait prendre position définitivement à ce sujet. Par courriel du 6 janvier 2016, l'autorité de surveillance a approuvé définitivement le règlement sans modification supplémentaire.

Règlement de liquidation partielle

Le règlement de liquidation partielle avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005 a été mis à jour le 16 mars 2011 selon les remarques de l'autorité de surveillance du 3 février 2011. Il a été approuvé par l'autorité de surveillance le 22 juillet 2011.

Règlement des passifs de nature actuarielle

Le règlement des passifs de nature actuarielle a été adapté avec entrée en vigueur au 31 décembre 2015 suite aux recommandations du nouvel expert de la Fondation. Il a été approuvé par le Conseil de fondation le 22 avril 2016 et par l'autorité de surveillance le 8 septembre 2016.

Règlement de placement

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), le règlement de placement a été adapté avec entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2014. Il a été approuvé par le Conseil de fondation le 15 décembre 2014 et par l'autorité de surveillance le 12 mars 2015. Les annexes au règlement de placement ont été revues avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 et approuvées par le Conseil de fondation le 15 avril 2016 ainsi que par l'autorité de surveillance le 8 septembre 2016.

Règlement du fonds de secours

La Fondation a la possibilité de créer en son sein des fonds spéciaux à but déterminé, ce qu'elle a fait en constituant en 1995 un « Fonds de secours ». Le règlement régissant les modalités d'application du Fonds de secours du 6 mars 2007 a été annulé et remplacé par le règlement régissant les modalités d'application du Fonds de secours du 11 mars 2013 suite à la demande de l'expert de la Fondation d'assimiler ce Fonds à une provision technique.

I.4. Organe suprême, gestion et droit à la signature

Le Conseil de fondation est composé de 6 membres et se présente comme suit :

Représentants des bénéficiaires

- Anne Papilloud, Syndicat Suisse Romand du Spectacle, co-Présidente
- Margarita Sanchez, Syndicat Suisse Romand du Spectacle, membre
- Samy Benjamin, Syndicat Suisse Romand du Spectacle, membre

Représentants des employeurs

- Eric Lavanchy, Union des Théâtres Romands, co-Président jusqu'au 30.09.2017
- Thierry Luisier, Union des Théâtres Romands, co-Président dès le 01.10.2017
- Emmanuelle Vouillamoz, Union des Théâtres Romands, membre
- Yves Duchemin, RTS, membre

Le Directeur de la Fondation, qui participe aux séances du Conseil de fondation, est Monsieur André Gilliéron de GiTeC Prévoyance SA.

Tous les membres du Conseil, ainsi que le Directeur, peuvent signer collectivement à deux avec un(e) co-Président(e).

Ont en outre le droit de signature collectif à deux avec un(e) co-Président(e) :

- Claude Pidoux, GiTeC Prévoyance SA responsable gestion
- Michael Amiguet, GiTeC Prévoyance SA gestionnaire

I.5. Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Gestion administrative et comptable

La gestion administrative et comptable a été confiée à GiTeC Prévoyance SA à Lausanne depuis le 1^{er} janvier 2011.

Placement de la fortune

L'intégralité des fonds est déposée auprès de la Banque Pictet & Cie SA à Genève. La somme totale a été répartie au 1^{er} janvier 2009 en deux portefeuilles de montants équivalents et confiés en gestion respectivement à Pictet Asset Management SA à Genève et à Pensofinance SA à Lausanne. Lors de sa séance du 11 décembre 2015, le Conseil de fondation a décidé d'intégrer Banque Bonhôte & Cie SA à Neuchâtel comme gestionnaire supplémentaire. Courant 2016, la fortune totale a donc été répartie en trois portefeuilles de valeur équivalente.

Organe de révision

BfB Fidam révision SA à Renens.

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Allea SA à Lausanne.

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) à Lausanne.

I.6. Employeurs affiliés

Est affilié à la Fondation toute personne (employeur et / ou indépendant) ayant signé une convention d'affiliation.

Employeurs et indépendants affiliés

	2017	2016	2015	2014	2013
Employeurs affiliés	691	600	511	463	420
<i>dont employeurs cotisants</i>	<i>493</i>	<i>429</i>	<i>377</i>	<i>349</i>	<i>315</i>
Indépendants affiliés	11	11	6	1	
<i>dont indépendants cotisants</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>6</i>	<i>1</i>	

II. Membres actifs et rentiers

II.1. Assurés actifs

Effectifs des assurés actifs

	31.12.2017	31.12.2016
Assurés actifs	3'500	2'967
Dormants	2'630	2'445
Assurés actifs & dormants	6'130	5'412

Mouvement des assurés actifs

	2017	2016
Assurés au 01.01.	5'412	4'900
Entrées	1'074	807
Sorties	-320	-269
Incapacités de gain	0	0
Retraites	-36	-25
Invalides	0	0
Décès	0	-1
Assurés au 31.12.	6'130	5'412

En outre, quinze sorties partielles ont eu lieu en 2017 (treize en 2016). Il s'agit d'assurés ayant demandé le transfert de leur prestation de libre passage et ayant eu des salaires déclarés après leur demande de transfert. De plus, une assurée a pris sa retraite en rente en 2017, mais continue à cotiser, conformément à l'article 19, lettre c, point 2 du règlement de prévoyance. Enfin, sur les onze affiliés en tant qu'indépendant en 2017, quatre sont aussi actifs en tant que salariés (idem en 2016), ils ne sont par ailleurs comptés qu'une fois dans l'effectif.

Mouvement des assurés en incapacité de gain

	2017	2016
Incapacités de gain au 01.01.	3	1
Entrées	8	2
Réactivations totales	-4	0
Invalides	0	0
Décès	0	0
Incapacités de gain au 31.12.	7	3

Les huit (deux en 2016) entrées dans l'effectif des assurés en incapacité de gain concernent des assurés dont leur dossier d'assuré actif n'a pas été fermé en 2017 (incapacité de gain temporaire ou partielle), c'est pourquoi ces entrées ne figurent pas dans le mouvement des assurés actifs sous incapacités de gain.

II.2. Bénéficiaires de rentes

Bénéficiaires de rentes auprès de la Bâloise et de la Fondation

	31.12.2017		31.12.2016	
	Bâloise	Fondation	Bâloise	Fondation
Retraités	25	46	24	38
Enfants de retraités	0	5	0	3
Invalides	5	5	6	4
Enfants d'invalides	0	4	0	4
Conjoints survivants	4	5	4	5
Orphelins	2	4	2	7
Sous-total	36	69	36	61
Bénéficiaires de rentes	105		97	

Mouvement des bénéficiaires de rentes

	2017		2016	
	Bâloise	Fondation	Bâloise	Fondation
Rentiers au 01.01.	36	61	36	55
Retraites	1	8	0	6
Enfants de retraités	0	2	0	2
Invalides	-1	1	0	1
Enfants d'invalides	0	0	0	2
Conjoints survivants	0	0	0	1
Orphelins	0	1	0	3
Réactivations totales	0	0	0	-1
Décès	0	0	0	-1
Fin de droit	0	-2	0	-3
Fin des études	0	-2	0	-4
Remariage	0	0	0	0
Rentiers au 31.12.	36	69	36	61

Le nouveau cas d'invalidité ne figure pas dans le mouvement des assurés actifs sous « Invalides » parce que son dossier d'assuré actif n'a pas été fermé en 2017. En outre, celui-ci est toujours valorisé dans la provision pour cas en suspens au 31 décembre 2017 et non dans les provisions mathématiques des invalides.

Rentes annuelles versées par la Bâloise et la Fondation

	2017			2016		
	Bâloise	Fondation	Total	Bâloise	Fondation	Total
Rentes de retraites	402'702.45	497'475.80	900'178.25	387'511.20	431'792.85	819'304.05
Rentes de retraites non garanties	0.00	31'090.00	31'090.00	0.00	26'986.00	26'986.00
Rentes d'enfants de retraités	0.00	9'133.05	9'133.05	0.00	9'247.80	9'247.80
Rentes d'enf. de ret. non gar.	0.00	570.00	570.00	0.00	431.00	431.00
Rentes d'invalidité	66'521.60	38'086.50	104'608.10	83'664.80	60'244.80	143'909.60
Rentes d'enfants d'invalides	0.00	3'707.40	3'707.40	0.00	8'362.60	8'362.60
Rentes de conjoints survivants	45'860.60	47'445.80	93'306.40	45'860.60	49'010.30	94'870.90
Rentes d'orphelins	5'699.20	31'717.30	37'416.50	5'699.20	45'433.15	51'132.35
Rentes versées	520'783.85	659'225.85	1'180'009.70	522'735.80	631'508.50	1'154'244.30

III. Nature de l'application du but

III.1. Explication des plans de prévoyance

La Fondation de prévoyance est organisée en primauté de cotisations (épargne plus risque).

III.2. Financement, méthodes de financement

Les taux de cotisation et de bonification épargne en pour-cent du salaire assuré (SA) pour les salariés sont de :

Salariés	Taux de cotisations		Bonification épargne	
	Age	Assuré(e)		Employeur
18 - 34 ans		7.0%	8.0%	9.0%
35 - 44 ans		7.0%	8.0%	10.0%
45 - 54 ans		7.0%	8.0%	11.0%
dès 55 ans		7.0%	8.0%	13.0%

Le montant total des cotisations des salariés en 2017 s'élève à 7'949'535.30 soit 15% des salaires assurés (SA) de 52'996'785.43 annoncés sur 2017.

Les taux de cotisation et de bonification épargne en pour-cent du revenu assuré (RA) pour les indépendants sont de :

Indépendants	Taux de cotisations		Bonification épargne
	Age	Cotisation annuelle totale	
dès 18 ans		12.0%	8.5%

Le montant total des cotisations des indépendants en 2017 s'élève à 12'698.40 soit 12% des revenus assurés (RA) de 105'820.00 annoncés sur 2017.

Le total des cotisations des salariés et des indépendants se répartit de la manière suivante :

	2017	en % de (SA+RA)
Cotisations affectées à l'épargne	5'560'190.70	10.47%
Cotisations nécessaires à la couverture des frais	693.431.78	1.31%
Primes d'assurance	596'267.64	1.12%
Cotisations affectées à la provision pour taux de conversion	531'026.05	1.00%
Solde de cotisations	581'317.53	1.09%

Durant l'exercice 2017 et suite à la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00% au 31 décembre 2017 (voir point V.2 ci-après), ce montant a été utilisé afin de couvrir une partie du coût engendré par cette diminution.

III.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Suite au passage en réassurance congruente au 1^{er} janvier 2016, les cas d'incapacité de gain survenus depuis cette date font l'objet d'une annonce à la Mobilière qui prend en charge l'entier des libérations dues pour ces cas, soit un montant de CHF 35'820.80 pour l'exercice 2017. Relevons toutefois que deux cas pour lesquels des libérations ont été versées par la Fondation en 2017 n'ont été annoncés à la Mobilière qu'en 2018 ; le montant des libérations dues par la Mobilière pour ces cas n'a donc pas pu être comptabilisé sur 2017.

En outre, trois cas d'incapacité de gain et un cas d'invalidité annoncés en 2017, mais survenus lors des exercices 2014 et 2015 ont fait l'objet d'une annonce à PKRück, réassureur pour ces périodes. Le coût de ces sinistres ne dépassant toutefois ni l'excédent de somme, ni la rétention annuelle, fixés dans le contrat conclu avec PKRück, aucune restitution n'a été faite par le réassureur pour ces cas.

En 2016, deux cas d'incapacité de gain avait nécessité l'intervention du réassureur pour un montant de CHF 3'787.00.

IV. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

IV.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément à la recommandation Swiss GAAP RPC 26 du 1^{er} janvier 2014.

IV.2. Principes comptables et d'évaluation

Actifs

L'évaluation des actifs se fait aux valeurs actuelles (valeurs de marché) à la date du bilan, sans intégration d'effets de lissage.

Placements

L'évaluation des titres repose sur leur valeur de marché à la date du bilan.

Monnaies étrangères

Seuls certains placements sont en monnaies étrangères, les autres actifs ainsi que les passifs sont uniquement en francs suisses.

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour. Les actifs en monnaies étrangères figurent au bilan au cours de fin d'année (cours de la banque) :

	2017	2016
- EUR	1.17018	1.07200
- USD	0.97450	1.01635
- JPY	0.86507%	
- AUD	0.76221	0.73594
- GBP	1.31826	1.25585

Passifs

L'évaluation des passifs se fait à la date du bilan.

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont constitués conformément au règlement des passifs de nature actuarielle.

Capitaux de prévoyance

Il s'agit des capitaux épargne des assurés actifs et invalides ainsi que des provisions mathématiques pour les rentes qui ne sont pas réassurées calculées avec les bases techniques LPP 2015 projetées en 2016 au taux d'intérêt technique de 2.00% (2.50% en 2016).

Provisions techniques

- Une provision de longévité est constituée à raison de 0.5% par année depuis l'année de projection des bases techniques utilisées (LPP 2015 projetées en 2016), soit 1.0% pour 2017, contre 0.5% pour 2016. Ce taux est appliqué sur les provisions mathématiques des rentiers dont les rentes ne sont pas réassurées et qui ne sont pas calculées en tant que rentes certaines.
- Une provision de longévité pour rentes non garanties est calculée de manière analogue à la provision de longévité sur les provisions pour rentes non garanties.
- Sur recommandation de l'expert agréé, une provision pour taux de conversion favorable est constituée. Son montant initial correspond au montant actuariel de la perte technique calculée sur l'effectif des assurés qui prendront leur retraite au cours des 8 prochaines années après le 31 décembre 2015 et réduit de 20% pour tenir compte de l'option en capital à la retraite. Dès 2016, la part de la marge sur cotisations destinée au financement des pertes sur retraites est attribuée à la provision alors que le coût effectif des retraites en est déduit. La provision pour taux de conversion favorable porte intérêt au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP. Suite à la baisse du taux technique à 2.00% au 31 décembre 2017, la provision a toutefois dû être recalculée selon le mode de calcul du montant initial.
- L'objectif de la provision pour fluctuation des risques de décès et d'invalidité est de couvrir, compte tenu des cotisations de risques encaissées, de l'éventuelle prime de risques due et de l'éventuelle couverture d'assurance, le montant total des sinistres restant à charge de la Fondation durant trois ans. Lors du passage à un transfert total des risques décès et invalidité à une institution externe, la provision existante à la date de clôture précédente est maintenue, puis dissoute linéairement sur trois ans.
- La provision pour cas en suspens est constituée pour les cas de décès, d'invalidité ou de retraite déjà survenus mais qui n'ont pas pu être valorisés dans les autres provisions.
- Le fonds de secours a été constitué pour venir en aide à des assurés dont la situation l'exige. Le fonds de secours est alimenté d'intérêts, au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP, dans la mesure seulement où son montant total, y compris les intérêts, n'excède pas 110'000. Selon les dispositions réglementaires, le Conseil de fondation doit veiller à ce que le fonds de secours se monte approximativement à 100'000.

Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs est défini dans le règlement de placement. Il est fixé à 17.1% des capitaux de prévoyance et provisions techniques.

IV.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables et d'évaluation des comptes n'ont pas fait l'objet de changements pour l'exercice 2017.

V. Couverture des risques / règles techniques / taux de couverture

V.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques décès et invalidité sont entièrement réassurés depuis le 1^{er} janvier 2016 par un contrat de type « réassurance congruente » conclu avec la Mobilière pour une durée de 5 ans.

Du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2015, les risques décès et invalidité ont été réassurés par un contrat de type « Stop-Loss Plus » conclu avec PKRück. Ce contrat prévoyait une couverture Stop-Loss dont le plein de conservation est fixé à 2.233% (2.7% pour l'ancien contrat) de la dernière masse salariale assurée valable ainsi qu'une couverture Excess-of-Loss avec des rétentions de 500'000, respectivement 200'000, pour les cas d'invalidité et de décès.

La Fondation effectue le paiement des rentes nées après le 1^{er} janvier 2009, les rentes nées antérieurement restant garanties et versées par la Bâloise Assurances.

Les assurés n'ayant plus de salaire assuré sont considérés comme « dormants » et ne sont plus couverts contre les risques décès et invalidité (à l'exception de la restitution de l'épargne). Leurs capitaux épargne sont compris dans les capitaux épargne des assurés actifs.

V.2. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Pour l'exercice 2017, les comptes épargne des assurés actifs et des dormants ont été rémunérés au taux de 3.00% (2.00% pour l'exercice 2016).

Les provisions mathématiques au 31 décembre 2017 sont calculées avec les bases techniques LPP 2015 projetées en 2016 à 2.00% (2.50% en 2016).

V.3. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les actifs et passifs de contrats d'assurances sont les suivants :

	31.12.2017	31.12.2016
Bâloise , provisions mathématiques des rentes en cours	6'186'436.00	6'378'396.00
Mobilière , provisions mathématiques des rentes en cours	1'163'941.00	470'403.00
Actifs et passifs de contrats d'assurances au 31.12.	7'350'377.00	6'848'799.00

Seuls les actifs et passifs de contrats d'assurances relatifs à la Bâloise n'ont pas été intégrés dans le bilan, ces derniers restant dans tous les cas à charge de la Bâloise (contrat résilié le 31 décembre 2008).

V.4. Evolution des capitaux de prévoyance

Capitaux épargne des actifs de la Fondation

	2017	2016
Capitaux épargne des actifs au 01.01.	63'238'481.77	59'682'648.59
Attribution due aux mutations rétroactives	34'330.45	35'729.25
Attribution bonifications épargne	5'551'196.10	5'009'622.90
Attribution prestations de libre passage reçues	1'865'550.75	1'379'797.00
Attribution remboursements retraits anticipés EPL	36'600.00	145'000.00
Attribution prestations de divorce reçues	89'201.60	134'880.00
Attribution rachats reçus	62'000.00	53'800.00
Attribution épargne des invalides	9'078.55	23'396.95
Dissolution retraits anticipés EPL	-161'534.20	-87'265.45
Dissolution prestations de divorce payées	-215'150.05	-154'306.40
Dissolution capitaux décès	0.00	-1'673.35
Dissolution capitaux vieillesse	-1'881'621.30	-2'358'898.65
Dissolution prestations de libre passage payées	-1'916'106.25	-1'782'246.00
Attribution corrections d'arrondis	0.00	0.03
Intérêts 3.00% / 2.00%	1'821'449.45	1'157'996.90
Capitaux épargne des actifs au 31.12.	68'533'476.87	63'238'481.77

Capitaux épargne des indépendants de la Fondation

	2017	2016
Capitaux épargne des indépendants au 01.01.	39'519.25	7'865.60
Attribution bonifications épargne	8'994.60	8'003.05
Attribution prestations de libre passage reçues	173'410.70	3'468.85
Attribution rachats reçus	0.00	20'000.00
Intérêts 3.00% / 2.00%	5'561.55	181.75
Capitaux épargne des indépendants au 31.12.	227'486.10	39'519.25

Capitaux épargne des invalides de la Fondation

	2017	2016
Capitaux épargne des invalides au 01.01.	282'180.05	406'657.85
Attribution prestations de libre passage reçues	0.00	22'013.95
Attribution bonifications épargne invalides	68'063.75	30'051.05
Dissolution capitaux décès	0.00	-158'377.30
Dissolution épargne des invalides	-9'078.55	-23'396.95
Intérêts 3.00% / 2.00%	8'604.20	5'231.45
Capitaux épargne des invalides au 31.12.	349'769.45	282'180.05

Avoirs de vieillesse minimum selon la LPP au sein de la Fondation

	31.12.2017	31.12.2016
Avoirs de vieillesse minimum LPP - Actifs	30'059'175.15	27'769'845.05
Avoirs de vieillesse minimum LPP - Invalides	193'995.70	148'847.20
Avoirs de vieillesse minimum LPP	30'253'170.85	27'918'692.25

Les avoirs de vieillesse minimum selon la LPP contiennent aussi ceux des assurés dormants.

Provisions mathématiques des retraités de la Fondation

	2017	2016
Prov. math. des retraités au 01.01.	7'415'376.90	6'434'305.00
Attribution capitaux vieillesse	1'359'062.40	1'048'619.90
Rentes de vieillesse versées	-497'475.80	-431'792.85
Intérêts 2.50% sur prov. math. des retraités	195'439.50	172'541.95
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	466'008.80	0.00
Ajustement des prov. math. des retraités	241'702.50	191'702.90
Prov. math. des retraités au 31.12.	9'180'114.30	7'415'376.90

	2017	2016
Prov. math. non garanties des retraités au 01.01.	445'407.55	386'699.40
Rentes de vieillesse non garanties versées	-31'090.00	-26'986.00
Intérêts 2.50% sur prov. math. non garanties des retraités	11'727.85	10'361.35
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	28'915.25	0.00
Ajustement des prov. math. non garanties des retraités	96'962.15	75'332.80
Prov. math. non garanties des retraités au 31.12.	551'922.80	445'407.55

L'augmentation des provisions mathématiques garanties et non garanties des retraités est due à la hausse du nombre de bénéficiaires de rentes de retraite tant en 2016 (+6) qu'en 2017 (+8).

	2017	2016
Prov. math. des enfants de retraités au 01.01.	9'266.85	17'258.75
Rentes d'enfants de retraités versées	-9'133.05	-9'247.80
Intérêts 2.50% sur prov. math. des enfants de retraités	466.15	310.50
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	497.70	0.00
Ajustement des prov. math. des enfants de retraités	31'917.95	945.40
Prov. math. des enfants de retraités au 31.12.	33'015.60	9'266.85

	2017	2016
Prov. math. non garanties des enfants de retraités au 01.01.	569.75	1'061.20
Rentes d'enfants de retraités non garanties versées	-570.00	-431.00
Intérêts 2.50% sur prov. math. non gar. des enf. de ret.	26.75	19.25
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	36.05	0.00
Ajustement des prov. math. non gar. des enfants de retraités	1'975.70	-79.70
Prov. math. non garanties des enfants de retraités au 31.12.	2'038.25	569.75

La Fondation a enregistré deux nouveaux bénéficiaires de rentes d'enfants de retraités en 2017 impliquant la constitution des provisions mathématiques y relatives. En 2016 les deux nouveaux bénéficiaires de rentes d'enfants de retraités étaient également arrivés en fin de droit, respectivement en fin d'études, et qu'un autre bénéficiaire de rentes d'enfants de retraités était aussi arrivé en fin d'études, ce qui avait engendré la dissolution des provisions mathématiques y relatives.

	2017	2016
Prov. math. des invalides au 01.01.	1'152'681.50	1'416'387.10
Rentes d'invalidité versées	-38'086.50	-60'244.80
Intérêts 2.50% sur prov. math. des invalides	22'432.35	23'151.15
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	72'056.60	0.00
Ajustement des prov. math. des invalides	-8'269.15	-226'611.95
Prov. math. des invalides au 31.12.	1'200'814.80	1'152'681.50

	2017	2016
Prov. math. des enfants d'invalides au 01.01.	67'520.00	69'537.50
Rentes d'enfants d'invalides versées	-3'707.40	-8'362.60
Intérêts 2.50% sur prov. math. des enf. d'inval.	950.55	1'017.90
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	2'340.20	0.00
Ajustement des prov. math. des enfants d'invalides	685.80	5'327.20
Prov. math. des enfants d'invalides au 31.12.	67'789.15	67'520.00

Les effectifs des invalides et des enfants d'invalides n'ont pas changé en 2017. En 2016, l'enregistrement du décès d'un bénéficiaire de rentes d'invalidité ainsi que l'enregistrement et la réactivation d'un invalide avec deux enfants avaient expliqué l'évolution des provisions mathématiques respectives.

	2017	2016
Prov. math. libérations des primes au 01.01.	419'339.95	522'557.75
Libérations des primes versées	-68'063.75	-30'051.05
Intérêts 2.50% sur prov. math. lib. des primes	10'132.10	10'512.05
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	20'397.15	0.00
Ajustement des prov. math. libérations des primes	42'419.90	-83'678.80
	<hr/>	<hr/>
Prov. math. libérations des primes au 31.12.	424'225.35	419'339.95

L'effectif des bénéficiaires des libérations des primes (incapacités de gain de plus de 3 mois et invalides) n'a pas changé en 2017. Les nouvelles incapacités de gain étant réassurées ou ayant réactivés au cours du même exercice, elles ne sont pas valorisées. En 2016, un décès avait été enregistré.

	2017	2016
Prov. math. des conjoints survivants au 01.01.	1'216'892.15	1'081'404.50
Rentes de conjoints survivants versées	-47'445.80	-49'010.30
Intérêts 2.50% sur prov. math. des conjoints survivants	23'395.50	23'908.40
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	90'646.35	0.00
Ajustement des prov. math. des conjoints survivants	-31.95	160'589.55
	<hr/>	<hr/>
Prov. math. des conjoints survivants au 31.12.	1'283'456.25	1'216'892.15

L'effectif des conjoints survivants n'a pas changé en 2017. En 2016, un nouveau conjoint survivant avait conduit à une hausse des provisions mathématiques y relatives.

	2017	2016
Prov. math. des orphelins au 01.01.	260'206.15	214'361.30
Attribution prov. math. reçue suite à la reprise d'une orpheline	755.13	0.00
Rentes d'orphelins versées	-31'717.30	-45'433.15
Intérêts 2.50% sur prov. math. des orphelins	3'598.40	5'592.60
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	3'883.50	0.00
Ajustement des prov. math. des orphelins	-55'617.83	85'685.40
	<hr/>	<hr/>
Prov. math. des orphelins au 31.12.	181'108.05	260'206.15

En 2017, l'effectif des orphelins a enregistré un nouveau cas suite à la reprise d'un rentier dans le cadre d'une nouvelle affiliation d'un employeur. Cette orpheline est toutefois arrivée en fin de droit courant 2017. En outre, un autre orphelin est arrivé en fin de droit et deux sont arrivés en fin d'études en 2017, ce qui explique la diminution des provisions mathématiques. En 2016, trois nouveaux orphelins, dont deux étaient arrivés en fin d'études, avaient conduit à une hausse des provisions mathématiques y relatives.

V.5. Evolution des provisions techniques

Provision de longévité

Une provision de longévité est constituée à raison de 0.5% par année depuis l'année de projection des bases techniques utilisées (LPP 2015, projetées en 2016), soit 1.0% pour 2017, contre 0.5% pour 2016. Ce taux est appliqué sur les provisions mathématiques des rentiers dont les rentes ne sont pas réassurées et qui ne sont pas calculées en tant que rentes certaines.

	2017	2016
Provision de longévité au 01.01.	51'021.25	0.00
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	6'491.15	0.00
Dissolution / Constitution de la provision de longévité	63'373.75	51'021.25
Provision de longévité au 31.12.	120'886.15	51'021.25

Provision de longévité pour rentes non garanties

Une provision de longévité pour rentes non garanties est calculée de manière analogue à la provision de longévité sur les provisions pour rentes non garanties.

	2017	2016
Provision de longévité non garantie au 01.01.	2'227.20	0.00
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	289.20	0.00
Dissolution / Constitution de la provision de longévité non garantie	3'002.75	2'227.20
Provision de longévité non garantie au 31.12.	5'519.15	2'227.20

Provision pour taux de conversion favorable

Une provision pour taux de conversion favorable est constituée pour supporter les coûts relatifs à l'application de taux de conversion supérieurs aux taux de conversion actuariels. Le montant initial de la provision pour taux de conversion favorable correspond au montant actuariel de la perte technique calculée sur l'effectif des assurés qui prendront leur retraite au cours des 8 prochaines années après le 31 décembre 2015 et réduit de 20% pour tenir compte de l'option en capital à la retraite. Dès 2016, la part de la marge sur cotisations destinée au financement des pertes sur retraites est attribuée à la provision alors que le coût effectif des retraites en est déduit. La provision pour taux de conversion favorable porte intérêt au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP.

	2017	2016
Provision pour taux de conversion favorable au 01.01.	3'998'559.56	3'700'000.00
Cotisations affectées à la prov. pour taux de conversion favorable	531'026.05	478'902.61
Coûts des pertes à la retraite	-341'054.69	-226'593.05
Intérêts 1.00% / 1.25% sur prov. pour taux de conversion favorable	39'985.60	46'250.00
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	1'171'483.48	0.00
Provision pour taux de conversion favorable au 31.12.	5'400'000.00	3'998'559.56

Suite à la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00% au 31 décembre 2017, la provision pour taux de conversion favorable a été calculée selon le mode de calcul de son montant initial.

Provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité

L'objectif de la provision de fluctuation des risques de décès et d'invalidité est de couvrir, compte tenu des cotisations de risques encaissées, de l'éventuelle prime de risques due et de l'éventuelle couverture d'assurance, le montant total des sinistres restant à charge de la Fondation durant trois ans. Suite au transfert total des risques décès et invalidité à la Mobilière au 1^{er} janvier 2016, la provision existante au 31 décembre 2015 est dissoute linéairement sur trois ans.

	2017	2016
Provision de fluctuation des risques au 01.01.	200'000.00	300'000.00
Dissolution / Constitution de la provision de fluctuation des risques	-100'000.00	-100'000.00
Provision de fluctuation des risques au 31.12.	100'000.00	200'000.00

Provision pour cas en suspens

La provision pour cas en suspens est constituée pour les cas de décès, d'invalidité ou de retraite déjà survenus mais qui n'ont pas pu être valorisés dans les autres provisions.

	2017	2016
Provision pour cas en suspens au 01.01.	160'000.00	460'000.00
Coût de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00%	10'000.00	0.00
Dissolution / Constitution de la provision pour cas en suspens	-10'000.00	-300'000.00
Provision pour cas en suspens au 31.12.	160'000.00	160'000.00

La provision pour cas en suspens au 31 décembre 2017 comprend une incapacité de gain et une invalidité tout comme au 31 décembre 2016. En 2016, la diminution de la provision était due en partie à deux décès comptabilisés dans les rentiers à fin 2016 ainsi qu'au paiement en capital d'un troisième décès comptabilisés au 31 décembre 2015..

Fonds de secours

Le fonds de secours a été constitué pour venir en aide à des assurés dont la situation l'exige. Le fonds de secours est alimenté d'intérêts, au taux rémunérant les capitaux d'épargne des assurés mais au plus au taux d'intérêt minimum LPP, dans la mesure seulement où son montant total, y compris les intérêts, n'excède pas 110'000. Selon les dispositions réglementaires, le Conseil de fondation doit veiller à ce que le fonds de secours se monte approximativement à 100'000.

	2017	2016
Fonds de secours au 01.01.	110'000.00	110'000.00
Attribution au fonds de secours	0.00	0.00
Prestations versées par le fonds de secours	0.00	0.00
Intérêts 0.0%	0.00	0.00
Fonds de secours au 31.12.	110'000.00	110'000.00

V.6. Taux de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2017	31.12.2016
Total du bilan	104'569'767.81	90'677'287.72
Dettes et comptes de régularisation passif	-434'251.58	-323'832.10
Fortune de prévoyance	104'135'516.23	90'353'455.62
Capital de prévoyance et provisions techniques	89'095'563.27	79'539'652.88
Taux de couverture selon l'article 44 OPP2	116.88%	113.60%

Le taux de couverture cible de la Fondation (incluant la réserve de fluctuation de valeurs cible) s'élève à 117.10%, donc sa réserve de fluctuation de valeurs n'est pas entièrement constituée et la Fondation ne présente pas de fonds libres.

Relevons que le coût total de la baisse du taux technique de 2.50% à 2.00% au 31 décembre 2017 s'est élevé à 1'873'045.43, ce qui représente une diminution du taux de couverture de 2.51%. Malgré cette baisse, le taux de couverture s'est amélioré à 116.88 % grâce à l'excellente performance des placements réalisée en 2017.

Les capitaux de prévoyance et provisions techniques des rentiers, y compris les rentiers réassurés par la Bâloise et les capitaux épargne des invalides, s'élève à 21.8% du total des capitaux de prévoyance et provisions techniques (actifs et rentiers) au 31 décembre 2017, contre 21.1% au 31 décembre 2016.

V.7. Résultat de la dernière expertise actuarielle

La Fondation est devenue semi-autonome dès le 1^{er} janvier 2009. La dernière expertise technique a été établie sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2015. Les conclusions de l'expert sont en partie reprises ci-après :

« Le degré de couverture selon l'art. 44 al. 1 OPP2 s'élève à 112.0% au 31.12.2015 (119.6% l'année précédente). Le degré de couverture aux 31.12.2015 a été calculé en tenant compte des bases techniques LPP 2015, mortalité projetée en 2016, au taux technique de 2.50% (bases techniques LPP 2005 au taux technique de 3.00% au 31.12.2014) Il n'existe donc pas de découvert soumis au devoir d'information (art. 65c al. 2 LPP).

Les bases techniques appliquées au 31.12.2015 correspondent aux bases techniques les plus actuelles. Le taux technique de 2.50% appliqué satisfait à la directive technique DTA 4.

Les provisions techniques constituées correspondent à leur valeur cible.

La réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 8'969'884 au 31.12.2015, ce qui correspond à 70.1% de sa valeur cible. La capacité de risque de la Fondation reste donc limitée. La réserve de fluctuation de valeurs doit être constituée en priorité.

La Fondation applique un taux de conversion de 6.4% pour le calcul de la rente de retraite garantie, un taux de conversion cible de 6.8% pour le calcul du supplément de rente non garantie. Pour financer les pertes sur retraite pouvant être estimées sur la base des tables LPP2015 P2016 à 20.0% environ des avoirs de vieillesse des assurés prenant leur retraite (voir chapitre 5.3), la Fondation constitue une provision pour taux de conversion favorable, financée par une part de la marge sur cotisations s'élevant 1.0% des salaires assurés. Le règlement sur les passifs de nature actuarielle de la Fondation prévoit une réévaluation de cette marge ou des taux de conversion en cas de différence de plus de 20.0% entre le montant ainsi calculé et le montant actuariel de la perte technique calculée sur l'effectif des assurés qui prendront leur retraite au cours des 8 prochaines années après le 31.12. de l'année considérée. Nous recommandons au Conseil de fondation de suivre de près l'évolution de cette provision technique, et d'avoir à l'esprit qu'une baisse du taux de conversion pour le calcul de la rente de retraite garantie et du taux de conversion cible pourrait s'avérer nécessaire dans le futur.

La Fondation ne constitue pas de provision pour petit nombre de rentiers. Nos développements du chapitre 3.5 montrent que la population des rentiers augmente rapidement dans le futur, ce qui permet de justifier la non-cr ation d'une telle provision. Nous recommandons toutefois au Conseil de fondation de suivre de pr s l' volution de la population de rentiers (d pendante de la part de ceux-ci pr levant   la retraite l'entier de leur prestations de retraite sous forme de capital), et de constituer une telle provision si cela devait s'av rer n cessaire.

Les dispositions r glementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions l gales.»

Une expertise technique sera  tablie sur la base des comptes arr t s au 31 d cembre 2018, conform ment aux directives de l'autorit  de surveillance.

VI. Explications relatives aux placements et au r sultat net des placements

VI.1. Organisation de l'activit  de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, r glement de placement

Les fonds sont d pos s aupr s de la Banque Pictet & Cie SA   Gen ve, banque / n gociant en valeurs mobili res, depuis le 1^{er} janvier 2009. Un mandat de gestion a  t  confi    Pictet Asset Management SA   Gen ve, n gociant en valeurs mobili res, et   Pensofinance SA   Lausanne, gestionnaires autoris s de placements collectifs, ainsi que, d s 2016,   la Banque Bonh te & Cie SA   Neuch tel, n gociant en valeurs mobili res, pour 1/3 des fonds chacun.

Les principes en mati re d'administration de fortune, les comp tences du Conseil de fondation, les placements autoris s et le syst me de contr le ainsi que les mesures organisationnelles prises pour l'application des articles 48f   48l OPP2 dans le cadre de la loyaut  dans la gestion de fortune sont consign s dans le r glement de placement  tabli   cet effet (voir point I.3 ci-avant).

L'exercice du droit de vote d'actionnaire est  galement d crit dans ce r glement. A cet effet, la Fondation a comment , le 22 septembre 2017, sur son site internet, la mani re dont elle a rempli son obligation de voter en 2017 (le 8 ao t 2016 pour 2016).

VI.2. Objectif et calcul de la r serve de fluctuation de valeurs

L'objectif de la r serve de fluctuation de valeurs est d fini dans le r glement de placement.

Sur recommandation de l'expert, l'objectif a  t  revu courant 2013 dans le cadre de l'adaptation du r glement de placement. Il est d sormais fix    17.1% des capitaux de pr voyance et provisions techniques depuis le 31 d cembre 2013.

La r serve de fluctuation de valeurs ainsi que son objectif ont  volu  comme suit :

	2017	2016
R�serve de fluctuation de valeurs au 01.01.	10'813'802.74	8'969'884.29
Dissolution / Constitution de la r�serve de fluctuation de valeurs	4'226'150.22	1'843'918.45
R�serve de fluctuation de valeurs au 31.12.	15'039'952.96	10'813'802.74
R�serve de fluctuation de valeurs � constituer	195'047.04	2'787'197.26
R�serve de fluctuation de valeurs cible au 31.12.	15'235'000.00	13'601'000.00

La r serve de fluctuation de valeurs est constitu e   98.7% de son objectif au 31 d cembre 2017, contre 79.5% de son objectif au 31 d cembre 2016.

VI.3. Présentation des placements par catégorie

La comptabilisation des placements a été effectuée sur la base des états financiers définitifs remis par l'unique dépositaire, la Banque Pictet & Cie SA.

	31.12.2017	Répartition effective en %	Allocation stratégique en %	Marges tactiques	Limites OPP2
Liquidités / placements sur le marché monétaire	8'747'032.36	8.3%			
Caisse, compte de chèque postal et E-Deposito	1'151'993.50	1.1%			
Liquidités en CHF	2'963'343.87	2.8%			
Liquidités en MET	143'657.07	0.1%			
Marchés monétaires en CHF	4'151'092.10	4.0%			
Marchés monétaires en MET	336'945.82	0.3%			
Opérations à terme	-8'534.83	0.0%			
Obligations et assimilés	41'060'077.40	39.1%			
Obligations en CHF	27'872'543.34	26.5%	40%	15%-65%	
Obligations suisses	16'274'298.21	15.5%			
Obligations étrangères CHF	11'551'277.26	11.0%			
Intérêts courus sur obligations suisses	28'517.36	0.0%			
Intérêts courus sur obligations étrangères CHF	18'450.51	0.0%			
Obligations en MET	13'187'534.06	12.6%	15%	5%-30%	
Obligations étrangères MET	13'160'803.53	12.5%			
Intérêts courus sur obligations étrangères MET	26'730.53	0.0%			
Actions et assimilés	37'866'703.62	36.0%		0%-40%	50.0%
Actions suisses	17'265'313.40	16.4%	15%	5%-25%	
Actions étrangères	20'601'390.22	19.6%	15%	5%-25%	
Actions étrangères en CHF	8'127'793.50	7.7%			
Actions étrangères en MET	12'473'596.72	11.9%			
Immobilier Suisse	11'046'880.20	10.5%	10%	5%-15%	30.0%
Placements alternatifs	2'308'674.97	2.2%	5%	0%-7.5%	15.0%
Hedge Funds en CHF	2'303'121.95	2.2%			
Produits structurés en CHF	5'553.02	0.0%			
Autres créances	2'324'381.64	2.2%			
Comptes de régularisation actif	60'611.45	0.1%			
Actifs provenant de contrats d'assurance	1'163'941.00	1.1%			
Fortune globale (total du bilan)	104'569'767.81	100.0%			
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	26'133'198.84	25.0%		0%-40%	30.0%

Limite par débiteur (article 54 OPP2)

Les limites par débiteurs ont été vérifiées et aucune position ne dépasse la limite par débiteur.

Le règlement de placement de la Fondation autorisant l'utilisation d'instruments financiers dérivés pour autant que les dispositions y relatives de l'art. 56a de l'OPP2 soient respectées, la Fondation a eu recours à ce type de placement en 2017, comme en 2016. L'utilisation de « securities lending » n'est, par contre, pas autorisée selon l'annexe 1 du règlement de placement de la Fondation.

La performance réalisée par Pictet Asset Management SA sur son portefeuille durant l'exercice 2017 s'élève 6.99% (3.34% en 2016). Pensofinance SA a dégagé une performance durant l'année 2017 de 10.00% (2.79% en 2016). La Banque Bonhôte & Cie SA a quant à elle réalisé une performance de 8.00% en 2017 (3.18% en 2016). La performance globale sur les trois portefeuilles se monte à 8.34% (2.76% en 2016).

VI.4. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Devises à terme	Achat	Vente	Résultat au
	Devises	Devises	31.12.2017
Achat JPY / Vente GBP / Échéance 12.01.2018	37'108'910	250'000	-8'534.83

VI.5. Explications du résultat net des placements

	2017	2016
Résultat sur liquidités	46'369.36	-34'115.83
Intérêts sur liquidités	-2'055.95	-737.31
Bénéfices de change sur liquidités	49'086.10	4'756.02
Plus-values de change sur liquidités	0.00	0.00
Pertes de change sur liquidités	-660.79	-38'134.54
Moins-values de change sur liquidités	0.00	0.00
Résultat sur opérations à terme	-34'300.78	-28'594.68
Bénéfices de change sur opérations à terme	9'145.99	0.00
Plus-values de change sur opérations à terme	0.00	0.00
Pertes de change sur opérations à terme	-44'286.10	-19'220.52
Moins-values de change sur opérations à terme	839.33	-9'374.16
Résultat sur marchés monétaires CHF	-25'389.77	-22'443.52
Intérêts sur marchés monétaires CHF	3'292.20	5'025.00
Bénéfices sur marchés monétaires CHF	0.00	0.00
Plus-values sur marchés monétaires CHF	0.00	0.00
Frais sur placements collectifs marchés monétaires CHF	2'909.00	2'701.00
Pertes sur marchés monétaires CHF	-17'748.84	-16'429.17
Moins-values sur marchés monétaires CHF	-13'842.13	-13'740.35

	2017	2016
Résultat sur marchés monétaires MET	903.03	11'978.87
Intérêts sur marchés monétaires MET	1'324.16	358.33
Bénéfices sur marchés monétaires MET	178.36	719.38
Bénéfices de change sur marchés monétaires MET	67.26	18'542.10
Plus-values sur marchés monétaires MET	1'735.31	64.03
Plus-values de change sur marchés monétaires MET	3'783.57	2'043.49
Frais sur placements collectifs marchés monétaires MET	401.00	509.00
Pertes sur marchés monétaires MET	0.00	-1'159.33
Pertes de change sur marchés monétaires MET	-1'661.10	-7'456.91
Moins-values sur marchés monétaires MET	-189.70	-199.58
Moins-values de change sur marchés monétaires MET	-4'735.83	-1'441.64
Résultat sur obligations suisses	69'478.06	440'981.54
Revenus directs sur obligations suisses	249'763.79	395'317.03
Bénéfices sur ventes d'obligations suisses	0.00	194'535.39
Plus-values sur obligations suisses	9'490.00	22'525.00
Frais sur placements collectifs obligations suisses	37'262.00	43'957.00
Pertes sur ventes d'obligations suisses	-34'242.92	-75'979.37
Moins-values sur obligations suisses	-192'794.81	-139'373.51
Résultat sur obligations étrangères CHF	144'174.49	48'289.51
Revenus directs sur obligations étrangères CHF	99'301.64	85'102.88
Bénéfices sur ventes d'obligations étrangères CHF	0.00	3'584.50
Plus-values sur obligations étrangères CHF	106'046.17	55'690.53
Frais sur placements collectifs obligations étrangères CHF	23'669.00	6'360.00
Pertes sur ventes d'obligations étrangères CHF	-2'944.01	-12'930.40
Moins-values sur obligations étrangères CHF	-81'898.31	-89'518.00
Résultat sur obligations étrangères MET	816'771.68	632'374.39
Revenus directs sur obligations étrangères MET	213'388.46	184'125.62
Bénéfices sur ventes d'obligations étrangères MET	14'456.03	137'574.07
Bénéfices de change sur ventes d'obligations étrangères MET	0.00	41'234.52
Plus-values sur obligations étrangères MET	547'048.55	300'655.66
Plus-values de change sur obligations étrangères MET	285'441.17	152'512.91
Frais sur placements collectifs obligations étrangères MET	58'762.00	44'587.00
Pertes sur ventes d'obligations étrangères MET	-8'727.20	-16'983.48
Pertes de change sur ventes d'obligations étrangères MET	-6'922.26	-48'274.87
Moins-values sur obligations étrangères MET	-27'955.28	-113'789.09
Moins-values de change sur obligations étrangères MET	-258'719.79	-49'267.95

	2017	2016
Résultat sur actions suisses	2'880'798.71	105'088.53
Dividendes sur actions suisses	449'212.26	390'284.07
Bénéfices sur ventes d'actions suisses	401'043.86	218'852.84
Plus-values sur actions suisses	2'142'086.10	613'989.37
Frais sur placements collectifs actions suisses	20'986.00	12'999.00
Pertes sur ventes d'actions suisses	-2.01	-528'939.67
Moins-values sur actions suisses	-132'527.50	-602'097.08
Résultat sur actions étrangères en CHF	1'375'046.52	627'933.75
Dividendes sur actions étrangères	85'281.45	0.00
Bénéfices sur ventes d'actions étrangères	97'511.57	53'863.41
Plus-values sur actions étrangères	1'045'623.14	540'457.16
Frais sur placements collectifs actions étrangères	147'717.00	123'270.00
Pertes sur ventes d'actions étrangères	-1'086.64	-89'656.82
Moins-values sur actions étrangères	0.00	0.00
Résultat sur actions étrangères MET	2'037'479.15	473'346.91
Dividendes sur actions étrangères	144'203.00	121'195.19
Bénéfices sur ventes d'actions étrangères	60'469.71	39'996.24
Bénéfices de change sur ventes d'actions étrangères	83.29	4'446.45
Plus-values sur actions étrangères	1'944'075.17	204'996.68
Plus-values de change sur actions étrangères	139'267.32	213'444.31
Frais sur placements collectifs actions étrangères	47'957.00	20'482.00
Pertes sur ventes d'actions étrangères	0.00	-39'607.83
Pertes de change sur ventes d'actions étrangères	-18'886.42	-19'542.39
Moins-values sur actions étrangères	-6'242.91	-57'449.84
Moins-values de change sur actions étrangères	-273'447.01	-14'613.90
Résultat sur fonds immobiliers suisses	735'704.47	623'827.96
Revenus directs sur fonds immobiliers suisses	253'244.54	249'441.45
Bénéfices sur ventes de fonds immobiliers suisses	10'822.86	151'139.56
Plus-values sur fonds immobiliers suisses	379'081.24	222'822.21
Frais sur placements collectifs fonds immobiliers suisses	101'921.00	107'792.00
Pertes sur ventes de fonds immobiliers suisses	-1'132.17	-3'349.65
Moins-values sur fonds immobiliers suisses	-8'233.00	-104'017.61
Résultat sur placements alternatifs CHF	132'361.15	26'257.08
Revenus directs sur placements alternatifs CHF	0.00	0.00
Bénéfices sur ventes de placements alternatifs CHF	0.00	0.00
Plus-values sur placements alternatifs CHF	100'473.15	12'974.45
Frais sur placements collectifs placements alternatifs CHF	31'888.00	17'970.00
Pertes sur ventes de placements alternatifs CHF	0.00	0.00
Moins-values sur placements alternatifs CHF	0.00	-4'687.37

	2017	2016
Autres revenus	12'551.64	11'314.56
Résultat brut des placements	8'191'947.71	2'916'239.07
Frais d'administration et de gestion de la fortune	-777'583.27	-617'591.60
Intérêts moratoires sur prestations	-2.75	-47.10
Résultat net des placements	7'414'361.69	2'298'600.37

VI.6. Explications des frais de gestion de la fortune

Honoraires et frais de gestion de la fortune de Pictet Asset Management SA

	2017	2016
Honoraires d'administration et de gestion - Pictet	46'676.25	45'534.05
Frais bancaires - Pictet	0.00	4'345.00
Droits de garde - Pictet	6'948.68	6'771.00
Frais sur placements collectifs (TER) - Pictet	152'449.00	153'332.00
Courtages - Pictet	1'000.00	3'275.00
Taxes étrangères - Pictet	0.00	18.03
Timbre fédéral - Pictet	5'833.61	8'544.10
Frais divers - Pictet	4'167.53	6'460.79
Honoraires et frais de gestion de la fortune - Pictet	217'075.07	228'279.97

Honoraires et frais de gestion de la fortune de Pensofinance SA

	2017	2016
Honoraires d'administration et de gestion - Pensofinance	34'406.30	32'742.00
Frais bancaires - Pensofinance	0.00	4'345.00
Droits de garde - Pensofinance	16'903.88	17'166.72
Frais sur placements collectifs (TER) - Pensofinance	136'864.00	125'330.00
Courtages - Pensofinance	9'885.83	4'284.67
Taxes de bourse - Pensofinance	609.08	115.29
Taxes étrangères - Pensofinance	26.73	2.72
Timbre fédéral - Pensofinance	13'381.68	3'304.39
Frais divers - Pensofinance	667.00	0.00
Impôts non récupérables - Pensofinance	1'057.04	0.00
Honoraires et frais de gestion de la fortune - Pensofinance	213'801.54	187'290.79

Honoraires et frais de gestion de la fortune de la Banque Bonhôte & Cie SA

	2017	2016
Honoraires d'administration et de gestion - Bonhôte	113'640.20	26'716.74
Droits de garde - Bonhôte	15'508.24	8'577.38
Frais sur placements collectifs (TER) - Bonhôte	184'159.00	101'965.00
Courtages - Bonhôte	11'356.66	27'875.31
Taxes de bourse - Bonhôte	437.93	1'265.89
Timbre fédéral - Bonhôte	9'841.98	22'640.92
Honoraires et frais de gestion de la fortune - Bonhôte	334'944.01	189'041.24

Indicateurs de frais des placements collectifs (TER) comptabilisés dans le compte d'exploitation

	2017	2016
Frais sur placements collectifs (TER) - Pictet	152'449.00	153'332.00
Frais sur placements collectifs (TER) - Pensofinance	136'864.00	125'330.00
Frais sur placements collectifs (TER) - Bonhôte	184'159.00	101'965.00
Total des frais sur placements collectifs (TER)	473'472.00	380'627.00

Taux de transparence en matière de frais (part en valeur des placements transparents en matière de frais par rapport au total des placements)

	31.12.2017	31.12.2016
Placements transparents en matière de frais	100'947'135.32	88'006'697.41
Placements non transparents en matière de frais	0.00	0.00
Total des placements	100'947'135.32	88'006'697.41
Taux de transparence en matière de frais	100.00%	100.00%

Le TER (Total Expense Ratio) a donc pu être déterminé pour l'ensemble des placements collectifs tant au 31 décembre 2016 qu'au 31 décembre 2017.

Pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais

	31.12.2017	31.12.2016
Frais d'administration et de gestion de la fortune	777'583.27	617'591.60
Placements transparents en matière de frais	100'947'135.32	88'006'697.41
Taux de frais d'administration et de gestion de la fortune	0.77%	0.70%

Le taux de frais d'administration et de gestion de la fortune de la Fondation a à nouveau augmenté entre 2016 et 2017.

Selon l'enquête de Swisscanto sur les caisses de pension suisses 2017, la valeur moyenne calculée des frais est de 0.49% en 2017 contre 0.51% en 2016, la majorité des caisses se situant dans une plage qui va de 0.10% à 0.90%. Le taux de frais d'administration et de gestion de la fortune de la Fondation se situe donc au-dessus de la moyenne et présente une tendance inverse à celle-ci

VII. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

VII.1. Cotisations à recevoir des employeurs

	31.12.2017	31.12.2016
Comptes courants des employeurs	2'245'797.37	1'949'648.70
Cotisations reçues d'avance des employeurs	6'923.68	11'908.28
Ajustement sur cotisations à recevoir des employeurs	-90'000.00	-50'000.00
Cotisations à recevoir des employeurs	2'162'721.05	1'911'556.98

Les cotisations à recevoir des employeurs sont essentiellement constituées des cotisations du 4^{ème} trimestre non réglées au 31 décembre. Le versement de ces montants s'effectue durant les premières semaines de l'année suivante. Le solde des cotisations à recevoir des employeurs au 31 décembre 2017 en tenant compte des paiements reçus jusqu'au 21 mars 2018 s'élève à 92'259.45.

VII.2. Actifs transitoires

	31.12.2017	31.12.2016
Rentes payées d'avance	55'833.90	49'294.05
Prestations payées en trop	165.00	1'761.65
Charges sociales payées en trop	0.00	592.10
Impôts à la source payés en trop	1'133.25	0.00
Prestations d'assurance à recevoir	2'691.80	435.20
Assurance RC payée d'avance	787.50	1'338.75
Actifs transitoires	60'611.45	53'421.75

VII.3. Prestations en suspens

	31.12.2017	31.12.2016
Prestations de sortie en suspens	60'117.15	3'595.30
Prestations de vieillesse en suspens	4'924.65	1'495.95
Prestations en suspens	65'041.80	5'091.25

VII.4. Passifs transitoires

	31.12.2017	31.12.2016
Impôts à la source à payer	3'765.65	900.35
Honoraires d'administration et de gestion - Pensofinance	9'096.80	7'777.20
Honoraires d'administration et de gestion - Bonhôte	58'823.35	26'716.74
Frais d'établissement de la comptabilité titres	8'379.05	9'579.60
Frais d'établissement du rapport de transparence des frais	6'480.00	3'240.00
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Conseils	54'483.80	41'766.80
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Gestion	178'138.00	179'116.90
Frais de gestion CCP	60.00	60.00
Charges sociales à payer suite au transfert sur Vaud	12'588.45	0.00
Frais de téléphone	59.40	29.70
Frais de loyer - archives	1'800.00	0.00
Frais d'inscription au RC	120.00	0.00
Provision mathématique reçue pour reprise rentiers	0.00	755.13
Frais de repas	640.00	480.00
Honoraires d'organe de révision	12'420.00	12'420.00
Honoraires d'expert agréé LPP	3'974.40	19'020.80
Cotisations reçues d'avance	6'750.00	0.00
Emoluments des autorités de surveillance	4'707.20	4'952.80
Passifs transitoires	362'286.10	306'816.02

VII.5. Produits extraordinaires

	2017	2016
Correction de cotisations des employeurs de l'exercice	0.60	0.00
Produits extraordinaires	0.60	0.00

VII.6. Produits d'exercices antérieurs

	2017	2016
Correction de cotisations des employeurs d'ex. ant.	0.57	0.90
Correction d'émoluments CHS PP d'exercices antérieurs	0.00	2'429.32
Correction d'émoluments As-So d'exercices antérieurs	0.00	1'462.00
Correction de décomptes au fonds de garantie d'ex. ant.	0.00	31'442.55
Correction frais du rapport de transparence des frais 2015	0.00	3'000.00
Produits d'exercices antérieurs	0.57	38'334.77

VII.7. Charges extraordinaires

	2017	2016
Correction de cotisations des employeurs de l'exercice	1.98	0.45
Correction abandon des poursuites en cours	299.05	0.00
Correction prestations de libre passage reçues de l'ex.	0.72	0.72
Charges extraordinaires	301.75	1.17

VII.8. Charges d'exercices antérieurs

	2017	2016
Correction de cotisations des employeurs d'ex. ant.	1.30	0.45
Correction abandon des poursuites en cours	4'986.65	0.00
Correction abandon des frais de déclarations rétroactives	250.00	0.00
Correction de décomptes au fonds de garantie d'ex. ant.	0.02	0.90
Correction des frais de comptabilité titres d'ex. ant.	0.00	10.80
Correction des honoraires de révision d'ex. ant.	0.00	1'728.00
Correction des honoraires d'expert d'exercices antérieurs	0.00	1'020.80
Charges d'exercices antérieurs	5'237.97	2'760.95

VII.9. Honoraires et frais de l'administration générale

	2017	2016
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Gestion	382'615.50	334'481.40
Honoraires GiTeC Prévoyance SA - Conseils	193'345.90	202'409.30
Frais de logiciel de gestion	48'600.00	58'779.00
Frais informatiques	243.40	292.90
Frais d'administration divers	3'609.40	2'358.85
Assurance RC	2'441.25	1'089.35
Honoraires et frais de l'administration générale	630'855.45	599'410.80

VII.10. Frais de séances CF et Bureau

	2017	2016
Frais de séances	19'016.36	22'763.95
Charges sociales	2'811.65	6'053.15
Frais de formation CF et Bureau	1'830.50	3'108.80
Frais de repas	3'015.00	3'790.00
Frais de séances CF et Bureau	26'673.51	35'715.90

VII.11. Honoraires d'organe de révision et d'expert agréé LPP

	2017	2016
Honoraires d'organe de révision	12'420.00	12'420.00
Honoraires d'expert agréé LPP	3'573.20	2'000.00
Honoraires d'organe de révision et d'expert agréé LPP	15'993.20	14'420.00

VII.12. Emoluments des autorités de surveillance

	2017	2016
Emoluments autorité de surveillance	7'170.00	6'950.00
Emoluments haute surveillance	2'549.90	4'952.80
Emoluments des autorités de surveillance	9'719.90	11'902.80

VII.13. Participations diverses

	2017	2016
Participations ACTARES	150.00	150.00
Participations ETHOS	2'700.00	2'700.00
Cotisations membre ASIP	1'800.00	1'800.00
Participations diverses	4'650.00	4'650.00

VII.14. Frais d'administration par assuré

	2017	2016
Frais d'administration (total)	687'892.06	666'099.50
Nombre d'assurés	3'569	3'028
Nombre d'assurés y compris dormants	6'199	5'473
Frais d'administration par assuré	192.74	219.98
Frais d'administration par assuré (y compris dormants)	111.00	121.70

Les frais d'administration par assuré de la Fondation sont inférieurs à la moyenne des caisses de pension de droit privé, qui est de CHF 352, selon l'enquête de Swisscanto sur les caisses de pension suisses 2017, la majorité se situant entre CHF 150 et CHF 600 L'enquête relève aussi de nettes différences sur ces frais en fonction de la taille de la caisse.

VIII. Demandes de l'autorité de surveillance

La Fondation a répondu à toutes les demandes de l'autorité de surveillance. A ce jour, il n'y a plus de demandes en suspens de la part de l'autorité de surveillance.

IX. Autres informations relatives à la situation financière

Néant.

X. Événements postérieurs à la date du bilan

Néant.